

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017 19h30**

L'an deux mille dix-sept, le 24 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean DEGUERRY

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2017

PRESENTS : Mr DEGUERRY- Mr DUFOUR - Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mr BARBOSA- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE- Mme RAMEY- Mme CHENOT- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme DELESQUES Mme FERRY Mr GUYENNOT Mr ARDUINI - Mr JANTON - Mr MASCIOTRA- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET Mr INIGO POUVOIRS: Mlle VUAILLAT à M BARBOSA- Mr BAYRAM à Mr DEGUERRY

Mme Patricia GAUTHIER est élu Secrétaire de Séance

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 13 juin 2017, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction d'un sujet supplémentaires à l'ordre du jour, et le retrait d'un sujet initialement prévu :

à rajouter : Lotissement Narix 8 : Annulation de la délibération du 16 septembre 2015 attribuant la parcelle n°7

à ôter : Subvention à l'association des amis de J.Borges

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Travaux relatifs à la sécurisation de la carrière rue du Maquis : résultats des appels d'offres

Mr SOUNY présente les résultats des appels d'offres suite à l'analyse, et propose de retenir les entreprises suivantes.

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Ecran pare-pierres	Guides du Grand Massif- 74 130 VOUGY	64 550.00€	77 460.00€
2	Merlon pare-blocs	Groupement SNTP/Famy 01460 MONTREAL LA CLUSE	84 640.00€	101 568.00€
	TOTAL		149 190.00€	179 028.00€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2) Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution 2017

Mr DUFOUR rappelle que dans le cadre de la décentralisation en faveur des collectivités locales, le conseil départemental s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le Logement depuis le 1^{er} janvier 2005. Le fonds alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. La contribution sollicitée pour 2017 reste de 0.30 € par habitant

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Syndicat Intercommunal d'Energie et de E- Communication de l'Ain : convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Mr DUFOUR informe que la loi du 7 décembre 2010 sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME, fixe l'évolution des conditions d'application des Tarifs Réglementés de Vente en vue de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie. Pour leurs besoins propres d'énergie, les acheteurs publics doivent recourir aux procédures prévues par le droit des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires. Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteurs d'électricité, est un outil qui peut leur permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence. Le SIEA propose donc de souscrire à ce groupement de commandes par le biais d'une convention.

Les sites concernés sont les suivants :

Salle des fêtes
Gymnase de Montreal la Cluse
Salle de Lutte
complexe du Clair Midi
Groupe scolaire Eclairage stade

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) DM1 budget général

Mr DUFOUR propose au conseil une décision modificative afin de répondre, le cas échéant, à des demandes de subventions exceptionnelles émanant des associations .

c/6574 : + 1500€

c/ 6542 : - 1500€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

EDUCATION-ENFANCE

5) Espace de Vie Sociale : projet « numérique pour tous »

Mme GRANDCLEMENT détaille les éléments de ce projet : il consiste à accompagner tous les publics intéressés à découvrir le monde du numérique. Il s'agit de transmettre des techniques de base par le biais de cours et ateliers tout au long de l'année. 13 PC seraient achetés et installés à domicile dans une salle municipale pour permettre un apprentissage individuel et convivial. Le budget prévisionnel s'élève la première année, avec les acquisitions, à 32 000€ puis en année simple à 20 000€. Des fonds européens importants sont mobilisables, le dossier de demande est en cours d'élaboration.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Convention avec la mairie d'Oyonnax pour la participation aux abonnements du conservatoire

Mme GRANDCLEMENT La mairie d'Oyonnax a décidé d'augmenter considérablement les tarifs 2017-2018 du conservatoire pour les utilisateurs n'habitant pas la commune d'Oyonnax. Déjà en 2013, la hausse des tarifs avait conduit le conseil municipal à délibérer sur le principe suivant : prise en charge de 50% de l'augmentation uniquement pour les scolaires et étudiants de moins de 26 ans.

Coût 2014 : 967.75€

Coût 2015 : 1083.80€

Coût 2016 : 1518€

Coût 2017 : 1452.25€

Il est proposé au conseil de participer forfaitairement, et uniquement pour les scolaires et étudiants de moins de 26 ans, au 1^{er} septembre de l'année de leur inscription au conservatoire à rayonnement départemental d'Oyonnax conservatoire, selon les modalités suivantes :

Discipline (diplômante ou non diplômante)	participation communale forfaitaire
1 discipline instrumentale	130.00€
1 instrument supplémentaire	75.00€
1 discipline supplémentaire (danse ou instrument)	75.00€
Cours théorique ou ensemble éveil- formation musicale seule- cœur- danse	54.00€
Cours théorique ou ensemble supplémentaire	32.00€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ENVIRONNEMENT

7) Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services publics communaux de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2016

Mr DEGUERRY donne lecture des grandes lignes du rapport. La loi n° 95-101 du 2 février 1995 prévoit que les communes exerçant les compétences eau potable et assainissement, doivent présenter un rapport annuel au plus tard dans les six mois qui suivent l'exercice.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Modification des statuts de la Communauté de Communes Haut Bugey

Mr DEGUERRY souligne que par délibération en date du 31 mai 2017, le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts. Celle-ci portait essentiellement sur l'extension de ses compétences lui permettant d'évoluer vers le statut de Communauté d'agglomération.

Les modifications se résument comme suit :

- ✓ Prise de compétence politique de la ville (1^{er} janvier 2018).
- ✓ Compléter la compétence GEMAPI et Equilibre social de l'habitat (dans leur rédaction réglementaire au 1^{er} janvier 2018).
- ✓ Compléter les compétences Eau et Assainissement (1^{er} janvier 2018).
- ✓ Prise de compétence Maisons de services au public (1^{er} janvier 2018).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 5211-5 et L 5211-17, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Modification du projet de salle de tennis de table/tir à l'arc :
- Projet résidence seniors
- Local boucherie

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h40

Le Maire

Jean DEGUERRY